



## Taxe d'enlèvement des ordures et charges

Par **serena13**, le **03/01/2014** à **17:03**

Bonjour,

A la signature du bail mon propriétaire me demande une provision de charges de 130 e par mois pour un T3 de 65 m comprenant l'eau, le chauffage, l'ascenseur et le nettoyage. Il n'y a pas de concierge, ni d'espace vert, ni de piscine.

Aujourd'hui il me reclame la TEOM de 330 en plus;  
Je pensais qu'il était inclus dans les 130 e.

Quel recours ?

Je vous en remercie.

Serena

Par **janus2fr**, le **04/01/2014** à **11:41**

Bonjour,

Certains bailleurs incluent la TEOM dans les provisions pour charges, d'autres préfèrent la faire payer à part, lorsqu'ils reçoivent leur taxe foncière.

Dans votre cas, vous pouvez effectivement arguer que la taxe est payable dans les charges.

Mais cela ne changera rien pour vous, tôt ou tard, soit donc maintenant ou lors de la régularisation annuelle des charges, il vous faudra bien la payer...